

# Saint Jean Brèves

## Mot du maire

Nous avons engagé, il y a plus de deux ans, une procédure pour acquérir la grande parcelle située rue de Rennes face au cimetière. Pour cela, nous nous sommes attachés les services d'un cabinet d'avocat et d'un urbaniste.

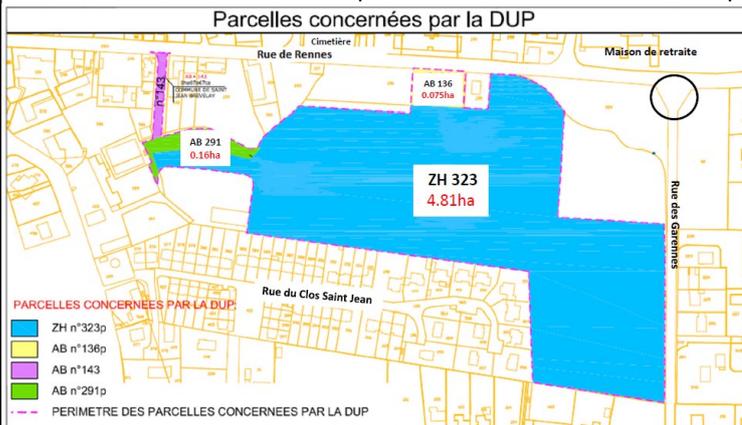
Nous ne disposons plus de terrains constructibles disponibles à la vente. Les demandes sont importantes, nous ne pouvons plus accueillir les familles qui souhaitent construire sur notre commune. Les tentatives d'acquisition à l'amiable n'ont pas abouti. Face à cette difficulté de rétention foncière et à l'impossibilité d'obtenir l'autorisation de classer de nouvelles surfaces en terrain constructible, nous avons décidé d'agir.

L'expropriation est une procédure délicate. Déposséder un propriétaire de son bien n'est acceptable que dans la mesure où il n'existe aucune autre solution. Pour exproprier il faut un dossier solide qui atteste de l'utilité publique du projet. Notre dossier de construction d'un lotissement de 76 lots a fait l'objet d'une enquête publique du 4 novembre au 4 décembre dernier.

**Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à notre demande de déclaration d'utilité publique du projet de lotissement, sans réserve.**

L'avis du commissaire enquêteur est primordial dans une procédure d'expropriation. L'avis favorable nous ouvre les portes de l'acquisition des 5,04 ha concernés par la procédure.

Sur la base de l'estimation réalisée par France domaine, le service de l'état chargé des demandes de valeurs foncières, nous avons envoyé aux propriétaires une offre d'achat. Ils disposent d'un mois pour nous répondre et, s'ils le souhaitent, discuter d'un arrangement à l'amiable. Sans accord, et passé ce délai, nous saisirons le juge des expropriations pour la fixation des indemnités et le Préfet pour la Déclaration d'Utilité Publique.



La vidéo des vœux du Maire est sur le site Internet de la commune.

Nous avons franchi une étape importante pour disposer de surfaces suffisantes pour les 4 à 5 années à venir et répondre aux demandes des familles qui souhaitent s'installer sur notre commune.

Guénaël ROBIN

Février 2020  
N°206



Saint Jean Brévelay

Téléphone :  
02 97 60 30 13  
mel :  
mairie@brevelay.bzh  
Site Internet :  
www.mairie-saint-jean-brevelay.fr

### Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi  
9h00 - 12h00/14h00 - 17h00  
Samedi 9h00 - 12h00  
Fermé le samedi matin  
en juillet et août

### Médiathèque

Horaires d'ouverture  
Mardi 11h30-12h45 / 16h -18h  
Mercredi 10h -12h / 13h30 -18h30  
Vendredi 16h30 -19h00  
Samedi 10h-12h / 14h-16h30

## MÉDECINS

Dans tout le Morbihan pour un conseil médical ou pour contacter le médecin de garde  
02 97 68 42 42  
en semaine de 20h à 8h,  
du samedi 13h au lundi 8h,  
les jours fériés.

En cas d'urgence vitale :  
le 15 ou le 18

## PHARMACIES

Pour connaître la pharmacie de garde, appeler le :  
3237 (0,35 €/mn)

## Flash Code et site Internet

Retrouvez les Brèves en couleur et d'autres informations sur le site Internet de la commune à partir de ce flashcode (applications gratuites pour smartphone sur App store et Android Market)



www.saint-jean-brevelay.bzh

## Elections municipales

15 et 22 mars 2020

- Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars et le dimanche 22 mars.
- Les bureaux de vote de la commune seront ouverts de 8h à 18h à la salle du Vertin.
- Le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> permet de vérifier son inscription sur la liste électorale de sa commune et de télécharger une attestation d'inscription si besoin.
- L'inscription est encore possible jusqu'au 7 février (sauf circonstances particulières), en ligne sur service-public.fr.
- Pour pouvoir voter, il faut justifier de son identité par la présentation d'une des pièces suivantes au moment du vote : carte nationale d'identité, passeport en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans, carte du combattant avec photographie et délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, permis en carton rose et permis sécurisé et conforme au format « Union Européenne », permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.
- Un électeur absent le jour du scrutin peut voter par procuration. L'électeur absent choisit une personne qui vote à sa place. Cette personne doit voter selon les consignes données par l'électeur absent. L'électeur absent le jour de l'élection doit faire établir la procuration au plus tôt auprès de la gendarmerie. Formulaire CERFA 14952\*01 disponible sur service-public.fr à compléter et imprimer avant de se rendre en gendarmerie.



# Infos mairie

## État-civil

### Naissances :

19/01 : Noah FORTIN Ker-Ras-Couet  
22/01 : Maela MORGAN 1 rue Val Kérivo

### Décès :

01/01 : Jean LORANT	22 rue du Stade	64 ans
04/01 : Suzanne CAIGNARD	2 rue du Porhoët	82 ans
11/01 : Vincent GUILLEMOT	2 rue du Porhoët	95 ans
17/01 : Auguste NIZAN	9 rue de la Résistance	93 ans
20/01 : Henriette GRAS	2 rue du Porhoët	84 ans
21/01 : Angélique CAIGNARD	2 rue du Porhoët	90 ans
23/01 : Simone NOUVEL	2 rue du Porhoët	88 ans
23/01 : Francine LE NEVEN	2 rue du Porhoët	102 ans

## Numérotation villages

Nord de la campagne

Les habitations situées dans les villages au Nord de la Claie ont été numérotées. Merci de passer en mairie chercher votre numéro.



## Recensement de la population

Jusqu'au 15 février

Les 5 agents recenseurs continuent leur tournée de collecte jusqu'au 15 février.

La participation est obligatoire et prend peu de temps.

L'INSEE incite à répondre sur Internet, c'est simple et rapide.



## Locations meublées de courte durée

Loi engagement et proximité du 26 décembre 2019

Les bailleurs sont tenus de transmettre aux communes, en plus de l'adresse et du numéro de déclaration des meublés loués sur leur territoire, leur nom et leur statut (professionnel ou particulier). Ils doivent également préciser si le logement meublé constitue ou non leur résidence principale ainsi que le nombre de nuitées de l'année en cours et de l'année précédente. Ces éléments permettront aux maires de mieux identifier d'éventuels contrevenants et de faire appliquer les sanctions prévues par la loi Elan. Enfin, la loi permet à un Conseil municipal de mettre en place un mécanisme d'autorisation préalable à toute location d'un local commercial en meublé de tourisme.



## Emploi du feu

Réglementation

L'arrêté préfectoral du 26 septembre 2019 définit les déchets verts : « sont appelés déchets verts ménagers les éléments végétaux issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages et de débroussaillage issus de particuliers, entreprises et collectivités territoriales pour l'entretien de leurs jardins et parcs ».

Les dispositions applicables aux déchets verts ménagers sont les suivantes : « **Le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers** des particuliers, des professionnels et des collectivités est **interdit toute l'année** et dans tout le département. »

L'usage du feu est autorisé uniquement dans les terrains boisés, plantations, reboisements, landes et à proximité de ces lieux à certaines périodes et dans certaines conditions.

## INSEE

Enquête Statistique sur les Ressources et les Conditions de Vie



Entre février et avril 2020, l'Insee réalise une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages. Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé des individus. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Certains ont même déjà participé aux collectes précédentes et connaissent bien le dispositif, car cette enquête se déroule sur plusieurs interrogations. Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee prendra contact pour obtenir un rendez-vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



## Conseil départemental

Sécurité virages Quesnouët (route de Colpo)

Dans le cadre d'études préalables à la mise en sécurité de virages sur la route départementale n°115 au lieu-dit Quesnouët, le Préfet du Morbihan a pris un arrêté autorisant les agents des services du Conseil départemental ainsi que ceux placés sous leur autorité à pénétrer dans les propriétés publiques et privées cadastrées sections YR n°1, 2 et 3, YX n°22,23,24,25 et 63, closes ou non closes.



## Médiathèque municipale



Samedi 1<sup>er</sup> février : Heure du Conte.

Animation destinée aux enfants abonnés ou non à la médiathèque. Première séance de 10h30 à 11h00 pour les 4 à 6 ans et seconde séance de 11h00 à 11h30 pour les plus jeunes, jusqu'à 3 ans. Gratuit.



Samedi 8 février : Après-midi Jeux de société, cartes, de 14h à 16h. L'équipe de la médiathèque vous propose d'apporter un ou plusieurs jeux que vous aimez, afin de les faire découvrir aux autres participants.

Des jeux prêtés par la médiathèque départementale seront également présentés. Animation gratuite, ouverte à tous à partir de 4 ans. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

## Animation jeunesse



Pendant les vacances scolaires, le centre de loisirs sera ouvert du lundi 17 février au vendredi 28 février. Le programme est disponible sur Internet.

Inscription en mairie jusqu'au vendredi 14 février.



## Espace jeunes

L'espace jeune organise, à raison d'un vendredi par mois, une soirée pour les jeunes de 11 à 17 ans. Prochaine soirée prévue le 7 février sur le thème « film fantastique » (12 places seulement). De 19h00 à 20h00, muni de votre pique-nique, venez vous amuser ! Renseignements auprès de Marie MOURIER au 02 97 60 30 17.



## Dispositif Argent de poche

Renouvellement du 17 au 20 février pour les jeunes de 14 à 17 ans. Dossier de candidature à retirer en mairie et à déposer pour le 7 février.



## Cantine école Paul Emile VICTOR

Galette des rois

Le vendredi 10 janvier, les enfants de l'école Paul Émile Victor, déjeunant au restaurant scolaire ont dégusté la traditionnelle galette des rois, dans la joie et la bonne humeur. À cette occasion, ils ont pu choisir leurs reines et leurs rois, sous la bienveillance de l'équipe du restaurant scolaire.



Saint Jean Brévelay



## Conseil Municipal des Jeunes Brévelais

Pièce de théâtre

Le Conseil Municipal des Jeunes Brévelais et l'association Gym Danse Brévélaise proposent une soirée théâtre le samedi 8 février à 20h30 à la salle du Vertin.

Les Toqués des Trois Coups, troupe de théâtre de Saint Thuriau, présenteront une pièce intitulée « Pauvres pêcheurs ! », une comédie drôle qui promet rires et gaité !!

Ouverture des portes à 19h30. Entrée : 6 € (gratuit -12 ans).

Réservation fortement conseillée à l'adresse mail suivante : [herve.oliveux@orange.fr](mailto:herve.oliveux@orange.fr) ou par téléphone au 06 63 70 46 16.

Venez nombreux partager un moment de détente.

## Secourisme du Pays de la Claie

Formation

Une formation PSC1 (Apprendre les gestes qui sauvent) est organisée le 29 février (8h30-12h30 et 13h30-17h30) au Centre d'Incendie et de Secours de Saint Jean Brévelay. 10 places maxi.

Horaires : Contacter Didier BURBAN au 06 28 35 41 92.



FORMATION PSC1

prévention et secours civiques de niveau 1

## Médaille de la commune



Lors des vœux, le 3 janvier, le Maire a eu l'honneur de remettre la médaille de la commune à Yvon et Xavier HERVO.

« Tout le monde à Saint Jean Brévelay les connaît, les apprécie. La musique tient une place importante dans leur vie. Tous les deux excellents musiciens, passionnés. Leurs talents sont connus de tous et appréciés puisqu'ils sont sans cesse sollicités pour animer les événements. Ils répondent toujours présents sans jamais se mettre en avant. Simples, modestes et tellement sympathiques, humanistes et généreux, ils ne cherchent pas les honneurs et pourtant ils les méritent. »

## Vœux à la maison de retraite

Lors de la cérémonie des vœux au Village du Porhoët, le 21 janvier, le Maire a remercié le personnel pour le bon travail réalisé auprès des résidents ainsi que les bénévoles du comité d'animation. Il a également indiqué que la Directrice nommée à Elven allait quitter l'établissement et qu'elle est déjà regrettée. Il a souhaité une bonne année à tous les résidents et tous les présents avant de partager le verre de l'amitié.



## Lycée horticole du Sullio



Le samedi 8 février de 10h à midi, le lycée Le Sullio invite les Brévelais à venir visiter ses nouveaux locaux. En effet, l'été dernier le Conseil Régional a financé l'installation de blocs modulaires le long de la route. L'un comprenant 2 salles de classes, l'autre des vestiaires et sanitaires pour les élèves et le personnel. A cette occasion, nous vous ferons déguster les nouveaux produits de l'exploitation (jus de pomme, soupe, pâte apéritive...). Venez nombreux.



## Point info Habitat

Un chez-soi plus confortable, plus pratique et plus économique, c'est possible !

Votre logement reflète les différentes étapes de votre vie. À la retraite, vous pouvez l'adapter à vos nouveaux besoins. Découvrez comment rendre votre habitat facile à vivre, sans bouleverser vos habitudes.

**Un Café Débat sur l'amélioration de l'habitat aura lieu le 13 février de 14h à 15h30 à la salle polyvalente de Plumelec.**

Le café débat sera animé par un professionnel de l'Espace Info Habitat de Centre Morbihan Communauté et une ergothérapeute d'ALCAT (service de la mutualité française spécialisé dans l'aménagement du logement et dans le conseil en aides techniques et aménagement du véhicule).

A l'issue de cet après-midi, un cycle de 4 séances sur le mois de mars sera proposé pour approfondir les notions évoquées lors du café débat.

Les inscriptions se feront lors du café débat du 13 février.

Pour tous renseignements contacter le 02 97 21 20 20.

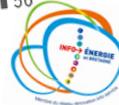
# Maison de Services Au Public

27 rue de Rennes

- **Habitat**
  - ◆ **Point Info Habitat** tous les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, sur rdv au 02 97 08 01 10
  - ◆ **ADIL** le 4<sup>ème</sup> lundi du mois de 13h45 à 17h, sur rdv au 02 97 47 02 30
  - ◆ **SOLIHA** le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 10h à 12h, sans rdv
  - ◆ **Espace Info Energie** le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sur rdv au 02 97 07 12 98
- **Aide aux démarches administratives** (CAF, MSA, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi) le lundi et vendredi, sur rdv au 02 97 60 43 42
- **Emploi-Formation**
  - ◆ **Mission Locale** (16-25 ans) vendredi début de mois de 10h à 12h, sur rdv au 02 97 25 38 35
  - ◆ **Espace Rural Emploi Formation**, boulevard Duguesclin à Locminé, entretien conseil sur rdv au 02 97 44 29 65
- **Multimédia**
  - ◆ **Ateliers numériques gratuits** pour apprendre à réaliser vos démarches en ligne, le mardi de 14h à 16h
  - ◆ **Accès libre et gratuit aux outils informatiques** pour vos démarches administratives
- **Huissier de justice** le vendredi de 10h à 12h. S'assurer de sa présence au 02 97 75 60 89
- **Espace Autonomie Séniors**, uniquement sur rdv au 02 97 25 35 37
- **Centre d'Accès Au Droit Nord Morbihan**, sur rdv au 02 97 27 39 63.

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

**adil** 56



**M** Maison de services au public

**ML CB**

Mission Locale Centre Bretonne



HUISSIER DE JUSTICE



ESPACE AUTONOMIE SENIORS MORBIHAN

**AD NM**  
ACCÈS AU DROIT NORD MORBIHAN

Ne manquez pas :

Les fêtes et animations

- Samedi 1<sup>er</sup> février : L'heure de conte 10h30-11h pour les 4-6 ans et 11h-11h30 pour les 0-3 ans  
 Mercredi 5 février : Repas convivial organisé par l'ABAM à 12h  
 Vendredi 7 février : Soirée « Film fantastique » de 19h à 20h  
 Samedi 8 février : Visite du lycée horticole de 9h à 12h  
 Samedi 8 février : Portes ouvertes de 9h à 12h  
 Samedi 8 février : Après-midi jeux de société de 14h à 16h  
 Samedi 8 février : Théâtre « Pauvres pêcheurs ! » à 20h30  
 Jeudi 13 février : Café débat sur l'amélioration de l'habitat de 14h à 15h30 par CMC - Point Info Habitat  
 Samedi 29 février : Formation PSC1 de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30  
 Vendredi 6 mars : Portes ouvertes de 17h à 19h

- Médiathèque  
 Salle interparoissiale  
 Espace Jeunes  
 Lycée du Sullio  
 Collège Saint-Louis  
 Médiathèque  
 Salle du Vertin  
 Plumelec  
 Centre de Secours  
 Collège E. Guillevic

**REPAS SUR RESERVATION**  
**MERCREDI 5 FÉVRIER, 12H00,**  
 salle interparoissiale de St-Jean-Brévelay :  
**REPAS convivial,**  
 en présence du **Père Jean-Bernard**  
 de **MADAGASCAR** (frère du Père Jean-Marie)  
**Apéritif - toasts**  
 Repas (Aiguillettes de poulet - Embeurré de pomme de terre - Fromage - Gâteau - Café - Vin)  
 \* INSCRIPTION au Repas du 5 Février - A déposer avant le dimanche 2 février, MERCI !  
 NOM : .....  
 Prénom : .....  
 Nombre de personnes au repas le 5 février : .....  
**REGLÈMENT (12 €/adulte - 5 €/enfant)**  
 en espèces (... € x ... repas)  
 en chèque (à l'ordre de « ABAM »)  
 Ce coupon d'inscription est à remettre à :  
 Gisèle JARNO (06 62 63 11 17)  
 Maurice COULET (02 97 42 32 36)  
 OU aux presbytères de Bignan, Plumelec, St-Jean-Brévelay (boîte aux lettres)

**COLLÈGE PRIVÉ SAINT LOUIS**  
 Saint-Jean-Brévelay  
 www.stlouissjb.fr  
 Venez découvrir :  
 Nos Equipements  
 Nos Projets  
 Nos Ateliers  
 Nos Options  
 Nos Espaces  
 Nos Outils Numériques  
**PORTES OUVERTES**  
 Samedi 08 février 2020  
 9h00 à 12h00  
 3 rue du Porhoët - 56660 SAINT-JEAN-BRÉVELAY  
 Tél. 02 97 40 33 47

**Après-midi Jeux de société**  
 Samedi 8 février 2020 de 14h à 16h  
 Ouvert à tous à partir de 4 ans  
 Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte  
  
 Médiathèque Saint Jean Brévelay  
 Contact : 02-97-60-49-18

**THÉÂTRE**  
  
**Les Toqués des Trois Coups**  
 De Saint-Thuriau présente  
**Pauvres pêcheurs !**  
 (de Amy Lezallier)  
**Samedi 8 Février 20h30**  
 Saint-Jean Brévelay  
 Salle du Vertin  
 Tarif : 6€ (gratuit pour les - de 12 ans)  
 Réservation possible : 06.63.70.46.16 ou herve.oliveux@orange.fr  
 Org : Cym danse Brévélaise et Conseil municipal des jeunes  
 Ne pas jeter sur la voie publique

**Appartements à louer**  
 rue Saint Armel  
  
 Au 1<sup>er</sup> étage, T3 de 75 m<sup>2</sup>, à 550 €  
 Au 2<sup>ème</sup> étage, logements aidés, soumis à conditions de ressources : T2 de 35 m<sup>2</sup> à 201,56 €, T3 de 86 m<sup>2</sup> en duplex, à 445,40 €. Renseignements et dossier en mairie.

**Les ateliers Habitat**  
 Un chez-soi plus confortable, plus pratique et plus économique, c'est possible !  
**CAFÉ DÉBAT**  
 Le 13 février de 14h à 15h30  
 Salle polyvalente - Route de Josselin  
 Animé par ALCAT 56 (Service de la Mutualité Française) et l'Espace Info Habitat de Centre Morbihan Communauté  
 Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :  
 ALCAT 56 : 02 97 21 30 20  
 Point Info Habitat : 02 97 08 01 10  
 Ensemble, les caisses de retraite s'engagent  
 BRETAGNE

**Rte**  
 DÉPARTEMENT MORBIHAN  
 COMMUNE DE SAINT-JEAN-BRÉVELAY  
**AVIS**  
 Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux **D'ELAGAGE et D'ABATTAGE\*** Nécessaires à l'entretien de la ligne électrique à 63 000 VOLTS BIGNAN - THÉRY - Z. LOCQUEL TAS Vont être entrepris sur le territoire de la commune Au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2020 L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE à l'entreprise : **KERNE ELAGAGE ZA Les Landes de Penbihévre 22648 PLENTAN** Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux, Amis qui pour tout règlement des litiges qui pourraient être éventuellement occasionnés, Les intéressés peuvent s'adresser aux représentants de l'entreprise : Monsieur OGER 02 96 30 77 74 Monsieur Julien CHAMBEILLAN : 06 18 44 09 37 En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser Au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux : Monsieur Benjamin ESLAN - 07 82 19 09 62 Ou Monsieur Frédéric DALFOUR - 02 99 33 83 85 RTE - 121 avenue Gros Malton - BP 19 - 37671 SAINT GREGOIRE Cedex \*Il pourra être procédé à du gyrobrutage, sauf avis contraire du propriétaire.

**Le collège GUILLEVIC**  
 de Saint-Jean-Brévelay  
**OUVRE SES PORTES**  
**Vendredi 6 mars 2020**  
**17h à 19h**